



JANVIER 2018

### Info mairie

#### Collecte sapins de Noël - Arrêtés de circulation – En cas de neige – Déjections canines - Élections

•**Collecte sapins de Noël** : la municipalité vous propose de collecter votre arbre de Noël. Si vous le souhaitez, vous pourrez le déposer sur votre trottoir le jeudi 10 janvier au matin.

•**Arrêté de circulation (arrêté municipal n°50-2018)** : pour la sécurité des personnes, la circulation aux abords du Monument aux Morts sera règlementée, rue de la Mazière, rue de La Ruotte et Place du Monument aux Morts, à l'occasion des cérémonies patriotiques, les :

- Dimanche 28 avril 2019 ;
- Lundi 11 novembre 2019.

•**En cas de neige** : afin de faciliter le passage de la déneigeuse, il vous est demandé de respecter la réglementation en vigueur concernant le stationnement. Une attention particulière est souhaitée rue du 8 mai, rue du Rapitot, rue de Lavaut, place Jolyot de Crébillon et impasse de la Coutreuil.

- *S'il neige, on déneige, à condition de pouvoir passer !*

•**Déjections canines** : pour le bien être de tous, les propriétaires de chiens sont invités à venir chercher, à la mairie, des petits sacs destinés à ramasser les déjections de leur animal.

•**Élections (nouvelles modalités d'inscription)** : conformément à la réforme votée en 2016, un répertoire électoral unique (REU) sera institué en 2019. Ce répertoire électoral unique géré par l'Insee permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. A compter de 2020, les électeurs pourront en effet s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin. En 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédent un scrutin. Ainsi, pour les élections des représentants au Parlement européen, ils pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019. Toute nouvelle inscription entrainera automatiquement la radiation de la liste précédente.

**Prochain Conseil municipal**  
**Mercredi 6 février 2019**  
*Salle du Conseil, Mairie de Brochon*



#### Mairie

16, Route des Grands Crus  
21220 BROCHON  
☎ 03 80 52 46 35  
☎ 03 80 52 26 18  
✉ mairiedebrochon@wanadoo.fr  
🌐 www.brochon.fr

#### Vendredi 11 janvier 2019 – 19h00 Caveau Municipal Vœux du Maire

Monsieur le Maire et l'équipe municipale vous rappelle qu'ils vous attendent nombreux à la traditionnelle cérémonie des vœux.

**ERRATUM :** vendredi 11 janvier et non samedi 12 janvier comme annoncé dans Les Échos de l'Éolienne de décembre 2018 (n°131).



**Jeudi 24 janvier  
15h30 Espace Chambertin**

Une collecte de sang est organisée par l'établissement Français du Sang de 15h30 à 19h00.  
Prochaine collecte pour 2019 : 21 mars



**Dimanche 27 janvier - 11h00  
Caveau Municipal**

A l'occasion de la Saint-Vincent, les viticulteurs de la Société Vigneronne de Brochon honorent leur Saint et invitent les Brochonaises et Brochonnais à participer, suivant le programme ci-après :

- **8h45** : rassemblement au caveau municipal des membres de la société et de ses sympathisants.



- **9h30** : Grand Messe en l'église de Brochon avec la participation musicale du Rallye Brochonnais.

- **10h45** : retour en cortège au Caveau municipal, et réception des Brochonaises et Brochonnais par Monsieur Denis DERREZ qui aura la garde de Saint-Vincent pour cette année 2019.

**Samedi 2 février – 18h30  
La Traversée des Hautes-Côtes –de-Nuits**

L'Association Sportive du Lycée Stephen Liégeard organise une course pédestre nocturne « **La Traversée des Hautes-Côtes-de-Nuits** », parrainée par la Municipalité de Brochon.



**Arrêté Municipal n° 52-2018**

Le **2 Février 2019** afin de faciliter le bon déroulement de la **course nocturne « La Traversée des Hautes-Côtes-de-Nuits »** prévu de *18 heures 30 à 23 heures 30*, la circulation et le stationnement sur la chaussée de tout véhicule à moteur sera interdite sur l'itinéraire suivant : rue Stephen Liégeard, route des Grands Crus, rue de Fontenotte, rue de Lavaut, rue du Tilleul, rue de la Ruotte et rue de la Chaniose.

L'interdiction qui sera mise en œuvre par les forces de sécurité avec le concours des signaleurs entrera en vigueur 30 minutes avant le passage du premier concurrent et prendra fin 10 minutes après celui du dernier concurrent.

**Info mairie  
Comité Consultatif Communication**

Le Comité Consultatif Communication recrute. Si vous souhaitez participer à l'élaboration du prochain bulletin municipal, nous vous accueillerons avec grand plaisir dans la petite équipe actuelle.

**Prenez contact avec le secrétariat de mairie**

